

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de Dépenses
<u>Maire</u>		
Yvon Asselin	12 486 \$	6 234 \$
<u>Conseillers(ères)</u>		
Christian Roy	2 646\$	1 322\$
Pascal Laverdière	2 646\$	1 322 \$
Claude Lapointe	2 499\$	1 248 \$
Marjolaine Lachance	2 456\$	1 228 \$
Jacques L'Heureux	2 646\$	1 322 \$
Francis Tardif	2 646 \$	1 322 \$

Note :

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport).